Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-CCAS_20260103-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-01-03

Nombre de conseillers
en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **CCAS : vote du budget primitif 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Président du CCAS.

Présents : MMES MAUVIEUX O, FRABOULET C, PASCO G, LE BONNIEC V, LE BOUFFO A, LAINE S, LE MERRER S et LE PLENIER S.

Secrétaire de séance : MAUVIEUX Ozanne

Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration du CCAS, le budget équilibré suivant :

- Section de Fonctionnement Dépenses :	4 854,14 €
- Section de Fonctionnement Recettes :	4 854,14 €
- Section d'Investissement Dépenses :	1 486,67 €
- Section d'Investissement Recettes :	1 486,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve le Budget Primitif 2026.

Pour copie conforme,
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 24 avril 2026

Le Président,